

Attestation de vaccination

Patient : THOMAS THIBAUT 06/02/1958
Date d'administration : 24/10/2023
Professionnel de Santé : CITTE CORALIE 10004141486
Vaccin administré : 3400930117712 INFLUVAC TETRA 2023/2024
Numéro de lot : G18
Date de péremption : 31/05/2024

Mme Citté & M. Vicedo
150 bis Avenue de la plage
TEL : 04 67 32 18 74
342029139 RPPS 1000189986 OP : 3

 PHARMACIE
Saint-Roch
24 OCT. 2023
150 bis avenue de la Plage 34410 SERIGNAN
Tel. 04 67 32 18 74 Fax 04 67 32 16 98
contactpsrserignan@gmail.com

Vaccination anti-grippale

LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE VOUS EST RECOMMANDÉE :

Vaccination sans prescription médicale préalable

Volet 1 - Prise en charge du vaccin anti-grippal :

à compléter directement par le pharmacien lors de la délivrance gratuite du vaccin.

Volet 2 - Prise en charge de l'injection :

à compléter par l'infirmier ou le pharmacien qui effectue la vaccination sans prescription médicale.

La copie des deux volets est à conserver par l'infirmier ou le pharmacien.

Le pharmacien reporte, au dos du bon, les informations permettant d'effectuer le rapprochement avec la feuille de soins et de garantir aux assurés une bonne information sur les prestations servies.

Le bon original est remis à l'assuré.

L'infirmier ou le pharmacien envoie la copie du bon à l'organisme d'assurance maladie selon les modalités habituelles.

L'assuré n'a rien à envoyer à sa caisse.

Vaccin anti-grippal

Prise en charge valable du 17/10/2023 au 31/01/2024

(Art. L 262-1 et R 261-2 du Code de la Sécurité sociale - Décret n° 2022-610 du 21 avril 2022 et arrêtés du 21 avril 2022 relatifs aux compétences des infirmiers et des pharmaciens)

(Volet 1)

A compléter par le pharmacien

N° d'immatriculation : 1.58.02.75.040.014 / 12

Bénéficiaire de la prise en charge : THOMAS THIBAUT

Date et rang de naissance du bénéficiaire : 06.02.1958 / 1

Code organisme : 01.342.2010

Exp : CPAM DE L'HERAULT

29COURS GAMBETTA

34 934 MONTPELLIER CEDEX 9

A remplir par le pharmacien

Spécialité délivrée	Date de délivrance	Identification et signature du pharmacien
ingluvac Tetra	24 OCT. 2023	24 OCT. 2023

Injection du vaccin anti-grippal

Prise en charge valable du 17/10/2023 au 31/01/2024

(Art. L 262-1 et R 261-2 du Code de la Sécurité sociale - décret n° 2022-610 du 21 avril 2022 et arrêtés du 21 avril 2022 relatifs aux compétences des infirmiers et des pharmaciens)

En l'absence de prise en charge au titre de l'ALD ou de l'assurance maternité, l'assuré(e) doit régler la part des honoraires représentant le ticket modérateur de l'injection.

(Volet 2)

Copie à conserver par l'infirmier ou le pharmacien qui a réalisé l'injection sur le support de son choix

N° d'immatriculation : 1.58.02.75.040.014 / 12

Bénéficiaire de la prise en charge : THOMAS THIBAUT

Date et rang de naissance du bénéficiaire : 06.02.1958 / 1

Code organisme : 01.342.2010

A remplir par l'infirmier ou le pharmacien

Date d'exécution de l'injection	Identification et signature de l'infirmier ou du pharmacien
24 OCT. 2023	24 OCT. 2023
Numéro du lot 518	

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données.

En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement. (Articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la Sécurité sociale).



**L'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hérault

Mon numéro : 1 58 02 75 040 014 12
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
THOMAS THIBAUT
Pour mes démarches, j'utilise mon compte ameli.
Avec l'appli sur mon smartphone c'est très simple !

3646 Service gratuit
+ prix appel

ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT29 COURS GAMBETTA
34934 MONTPELLIER CEDEX 9
0043943749 897122 150
DT MD NAT/11/031-AN 04.10.23 59 LILLE PIC

M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Le 27/09/2023



> CONTRE LA GRIPPE ET LE COVID-19, PROTÉGEZ-VOUS, VACCINEZ-VOUS

Monsieur THOMAS,

L'Assurance Maladie vous invite à vous faire vacciner contre la grippe et le Covid-19.

Face aux virus imprévisibles de la grippe et du Covid-19, il est important de tout faire pour préserver sa santé. Rester en forme lorsque l'on a 65 ans ou plus passe aussi par la vaccination. Elle réduit le risque de complications graves et d'hospitalisation.

Dès maintenant, face à la grippe et au Covid-19, adoptez le bon réflexe : deux vaccins pour une double protection.

Pour vous faire vacciner, c'est simple :

- **Contre la grippe** : retirez gratuitement le vaccin en pharmacie sur simple présentation de votre bon de prise en charge et faites-vous vacciner par le professionnel de santé de votre choix.
- **Contre le Covid-19** : prenez rendez-vous directement chez un professionnel de santé. Vous n'avez rien à payer ni aucun document à présenter. Le délai à respecter après la dernière injection ou infection au Covid-19 est de 6 mois.

Les deux vaccinations peuvent être réalisées par votre pharmacien, votre médecin, ou votre infirmier, le même jour ou à des moments différents.

Parlez-en avec un professionnel de santé.

Avec toute mon attention,

Docteur Dominique Martin

Médecin-conseil national

